



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme

2018-2019-2020

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018-2019-2020, a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 16h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2018;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Maria-Chapdelaine
173, Boul. Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la M.R.C. Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À SAINT-THOMAS-DIDYME
CE 12 SEPTEMBRE 2017**

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné déclare avoir affiché à 8h00 ce 12 septembre 2017, le présent avis aux endroits prescrits par le conseil.

En foi que quoi, j'ai signé les présentes à Saint-Thomas-Didyme, ce 12 septembre 2017.

Gabrielle Fortin-Darveau
Secrétaire-Trésorière